

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le 27 OCT. 2022

ID : 026-212601652-20221025-DELIB20221008-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 OCT. 2022

**OBJET :**  
*Adoption du règlement  
d'utilisation des équipements  
sportifs communaux*

**Nombre de conseillers :**  
- en exercice : 29  
- votants : 27

---

**N° 2022.10.08**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le dix-neuf octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
M. José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Evelyne BERNARD (pouvoir à N. MANTONNIER), Anne-Lise VIALON (pouvoir à F. FAYARD), Nathalie SORIA (pouvoir à S. AMBLARD), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à N. COLOMB)

**ABSENTS :** Elisabeth LUQUES, Thierry SANCHEZ (excusé)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement d'utilisation des équipements sportifs communaux. Il a pour objectif de fixer un cadre de référence qui, permettra, d'une part, de favoriser l'accès aux équipements sportifs, et d'autre part, d'en optimiser leur utilisation.

Ce règlement a également pour mission de valoriser les relations et la compréhension entre les différents intervenants au sein des équipements sportifs de la commune de Livron-sur-Drôme, institutionnels ou non, des dirigeants associatifs bénévoles aux enseignants et à l'ensemble du personnel municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation des équipements sportifs communaux, ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  




Le (la) secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

26 OCT. 2022